



Notariat : le réseau Notairia lance son aventure

Notairia, le nouveau réseau notarial imaginé suite à la publication de la « loi Macron », annonce son lancement à l'occasion de la publication des arrêtés de la loi Macron sur la « libéralisation du notariat ».

Avec la nouvelle carte d'installation des notaires, qui fixe 247 zones d'installation libre et 60 zones d'installation contrôlée, l'environnement du notariat français est en pleine mutation. Les jeunes notaires créateurs vont donc devoir faire face à de nombreux défis.

« Avec la publication des arrêtés, les candidats à la création d'offices sont dans les starting blocks. Ils vont devoir agir rapidement et efficacement, et Notairia est prêt à les épauler. De nombreux futurs créateurs ont d'ores et déjà été séduits par la vision nouvelle et le business model innovant du réseau, et vont ainsi être accompagnés par Notairia dans la réussite de leur installation », indique Grégoire Masure, président de Notairia.

« Au service de l'avenir des notaires », c'est ainsi que se définit ce tout nouveau réseau n'hésitant pas à reprendre le slogan « en marche » du nouveau mouvement politique lancé par l'ancien ministre de l'Economie. Le réseau a pour vocation d'accompagner les "notaires Macron" comme les notaires déjà installés : dans le choix de leur implantation, et une aide au montage de leur office ; dans la reconquête de leurs positionnements historiques, notamment en droit patrimonial de la famille ; pour la gestion performante de leur office ; dans une approche de notaires entrepreneurs ; pour faire face aux évolutions numériques.

« Nous voulons développer le conseil en amont et participer aux nouvelles évolutions du notariat, en nous engageant aux côtés des notaires désireux de s'installer », explique Serge Roux, directeur général de Notairia.

Pour accompagner les notaires efficacement, Notairia met à leur disposition une offre globale de produits et services, un programme de formation (management et conseil patrimonial) et une animation réseau dédiée. Notairia leur propose ainsi des études d'implantation d'offices, un accompagnement sur-mesure à la création et au fonctionnement d'un office notarial, des supports métiers et de gestion, ainsi qu'une démarche qualité et des ressources humaines adaptées.